

**« UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING SA »**

**Au capital social de 36.953.847 DT**

**Siège social : 62 Avenue de Carthage 1000 TUNIS**

**RC : B01132242013 MF : 1306183C/A/M**

**Convocation à la Réunion de l'Assemblée Générale ordinaire**

**du 27 MAI 2016**

**Avis à tous les actionnaires**

Le président du Conseil d'Administration convoque tous les actionnaires de la Société **UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING S.A** pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 27 MAI 2016 à 15h à l'Hôtel ACROPOLE sis à rue Rodrigo de Freitas 2045 les Berges du Lac, afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2015.
- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2015.
- Affectation des résultats.
- Approbation des conventions conclues par la société et régies par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des Sociétés Commerciales.
- Approbation des états financiers consolidés relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2015.
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
- Renouvellement des mandats des Administrateurs.
- Nomination de nouveaux administrateurs.
- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes.
- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2016.
- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités juridiques requises par la loi.

Un exemplaire des statuts, les états financiers de l'exercice clos 31/12/2015, les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31/12/2015, du rapport du Conseil d'Administration, des rapports du commissaire aux comptes, et un projet des résolutions à soumettre à l'Assemblée seront à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter à partir du 12 Mai 2016 au siège social de la société sis à **62 Avenue de Carthage 1000 TUNIS**.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
MONSIEUR BASSEM LOUKIL**

**« UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING SA »**

**Au capital social de 36.953.847 DT**

**Siège social : 62 Avenue de Carthage 1000 TUNIS**

**RC : B01132242013 MF : 1306183C/A/M**

**Convocation à la Réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

**du 27 MAI 2016**

**Avis à tous les actionnaires**

Le président du Conseil d'Administration convoque tous les actionnaires de la Société **UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING S.A** pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 27 MAI 2016 à 16h à l'Hôtel ACROPOLE sis à rue Rodrigo de Freitas 2045 les Berges du Lac, afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social de la société
- Modification de l'article 4 des statuts de la société
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités juridiques requises par la loi.

Un exemplaire des statuts, et un projet des résolutions à soumettre à l'Assemblée seront à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter à partir du 12 Mai 2016 au siège social de la société sis à **62 Avenue de Carthage 1000 TUNIS**.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
MONSIEUR BASSEM LOUKIL**

**« UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING SA »**  
**Au capital social de 36.953.847 DT**  
**Siège social : 62 Avenue de Carthage 1000 TUNIS**  
**RC : B01132242013 MF : 1306183C/A/M**

**PROJET DES RESOLUTIONS De l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 27 MAI 2016**

**ORDRE DU JOUR :**

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2015.
- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2015.
- Affectation des résultats.
- Approbation des conventions conclues par la société et régies par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.
- Approbation des états financiers consolidés relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2015.
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
- Renouvellement des mandats des Administrateurs.
- Nomination de nouveaux administrateurs.
- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes.
- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2016.
- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités juridiques requises par la loi.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, approuve le rapport d'activité préparé par le conseil d'administration se rapportant à l'exercice 2015.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les états financiers relatifs à l'exercice 2015 faisant ressortir un total bilan de 104.127.471 DT avec un bénéfice net de 3.441.886 DT.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, constatant que l'exercice 2015 s'est soldé par un total bilan de 104.127.471 DT avec un résultat bénéficiaire de 3 441 886 DT, décide de l'affecter comme suit :

Résultat au 31/12/2015	3 441 886,667
Résultats Reportés 2014	-760 349,270
Bénéfice distribuable	2 681 537,397
Réserve Légale	134 076,870
Reliquat après réserve légale	2 547 460,527
Dividendes (0,065 DT/Action)	2 402 000,055
Résultats Reportés 2015	145 460,472

La date de mise en paiement des dividendes est fixée à 22 juillet 2016.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....**

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, décide d'approuver les opérations effectuées au cours de l'exercice 2015 et rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....**

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2015 faisant ressortir un total bilan de 371.969.281 DT avec un résultat bénéficiaire de 15.534.666 DT.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....**

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de donner quitus entier et définitif aux membres du conseil d'Administration de l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....**

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats des administrateurs messieurs Mohamed LOUKIL, Bassem LOUKIL et Walid LOUKIL arrivent à expiration, décide de renouveler leurs mandats, et ce pour une nouvelle durée de trois années arrivant à l'expiration à l'occasion de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à.....**

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer.....en tant qu'un nouvel administrateur représentant les petits porteurs des actions, et ce pour une période de trois années arrive à l'expiration à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui va statuer sur l'exercice 2018.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à.....**

### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer, la société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance STAR SA, en tant qu'un nouvel administrateur, et ce pour une période, de trois années, arrivant à l'expiration à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui va statuer sur l'exercice 2018.

A cet effet, l'Assemblée Générale confirme les mandats des administrateurs de la société comme suit :

<b>MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>	<b>FIN DU MANDAT</b>
Monsieur Mohamed LOUKIL	AGO statuant sur l'exercice 2018
Monsieur Bassem LOUKIL	AGO statuant sur l'exercice 2018
Monsieur Walid LOUKIL	AGO statuant sur l'exercice 2018
STE LOUKIL INVESTMENT GROUP LIG SA	AGO statuant sur l'exercice 2017
Monsieur Chokri MAMOGHLI	AGO statuant sur l'exercice 2017
Monsieur Amor NAJAI	AGO statuant sur l'exercice 2017
Monsieur Aymen GHARBI	AGO statuant sur l'exercice 2017
La Société STAR SA	AGO statuant sur l'exercice 2018
.....	AGO statuant sur l'exercice 2018

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à.....**

### **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat du Commissaire aux Comptes « CABINET CMC SARL », représenté par Monsieur **Cherif BEN ZINA** arrive à expiration, décide de lui renouveler son mandat pour les exercices 2016, 2017 et 2018.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à.....**

### **ONZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le jeton de présence des administrateurs au titre de l'exercice 2016 à un montant net de .....dinars pour chaque administrateur.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....**

### **DOUZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2016 à un montant net de .....dinars.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....**

### **TREIZIEME RESOLUTION**

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou toute autre personne déléguée par lui pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires de dépôt, d'enregistrement et de publication.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à.....**

**« UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING SA »**  
**Au capital social de 36.953.847 DT**  
**Siège social : 62 Avenue de Carthage 1000 TUNIS**  
**RC : B01132242013 MF : 1306183C/A/M**

**PROJET DES RESOLUTIONS De l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 27 MAI 2016**

**ORDRE DU JOUR :**

- Transfert du siège social de la société
- Modification de l'article 4 des statuts de la société
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités juridiques requises par la loi.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, décide de transférer le siège social de la société actuellement sis au N° 62 Avenue de Carthage 1000 TUNIS et de le fixer dans ses locaux sis à l'immeuble « EQUINOXE », 1<sup>er</sup> étage du bloc « A » **Les Berges du Lac 2**, 1053 TUNIS.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à.....**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, décide en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

**« L'article 4 : SIEGE SOCIAL**

Le siège de la société est fixé à l'immeuble « EQUINOXE », 1<sup>er</sup> étage du bloc « A » Les Berges du Lac 2 1053 TUNIS.

Il pourra être transféré dans une autre ville ou localité par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

La société peut avoir, en outre des bureaux administratifs et d'exploitation, des succursales et agences tant en Tunisie qu'à l'étranger. »

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....**

**TROISIEME RESOLUTION**

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal ou toute autre personne déléguée par lui pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires de dépôt, d'enregistrement et de publication.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .....**